Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20261001-D_78B_300926-DE

**Commune de Plouguerneau**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**Séance du 30 septembre 2026**
**--oOo--**

Nombre de conseillers :

| | |
|---|---|
| En exercice | 29 |
| Présents | 26 |
| Votants | 29 |

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 30 septembre 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : JULIE LEON élue à l'unanimité.

**ETAIENT PRESENTS** : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Aurélie TOUL - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Alain VIDAL - François LE BRUN - Francis KERVELLA - Yvon BESCOND - Florent TERRAUX - Karine RIOU - Isabelle LE MOAL - Stéphanie LE PRIOL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Océane LE MEUR - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Yannig ROBIN - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

| | |
|---|---|
| Lédie LE HIR | procuration à Aurélie TOUL |
| René CHAPEL | procuration à Florent TERRAUX |
| Christophe GUEGANTON | procuration à Julie LEON |

| Nomenclature ACTES 7.8.b | TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - RENOVATION POINTS LUMINEUX (BOULES) PROGRAMME 2026 |
|---|---|

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet suivant : Éclairage Public – Rénovation boules – RSX-2025-195-008.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Plouguerneau afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

Éclairage public- Rénovation de point(s) lumineux .....12 000 € HT

Éclairage public- Rénovation de point(s) lumineux.....30 000 € HT

Soit un total de.....**42 000€ HT**

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20261001-D_78B_300926-DE

Financement du SDEF.....**16 400 €**
Financement de la commune :
Éclairage public- Rénovation de point(s) lumineux : rénovation EP du parking du Koréjou.....7 950 €
Eclairage public- Rénovation de point(s) lumineux : rénovation des boules sur la commune.....17 650 €
Soit un total de.....**25 600 €**
Part communale après déduction du fonds vert.....**20 415,04 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le projet de réalisation des travaux : Eclairage Public – Rénovation boules
- Accepte le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 20 415,04 € ;
- Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Annexes :
1. Convention financière
2. Plan des travaux au parking du Korejou
3. Plan des travaux de rénovation des boules sur la commune

**Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité** (29 voix).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 1er octobre 2026

Le Maire,
***Renaud LE FLOCH***

La secrétaire de séance,
***Julie LEON***